



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 37623

### Texte de la question

M Andre Labarrere M le secretaire d'Etat aux anciens combattants sur le souhait des associations d'anciens combattants en Afrique du Nord de voir reconnus : d'une part le droit a une retraite anticipee pour les anciens combattants d'Afrique du Nord titulaires de la carte du combattant ; d'autre part, le droit a une retraite a cinquante-cinq ans pour les anciens combattants d'Afrique du Nord invalides militaires pensionnes a 60 p 100 au moins ou demandeurs d'emploi en fin de droit. Il lui demande de lui faire connaitre ses intentions sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Labarrère André](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37623

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 944